



Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?

Comprendre le débat pour se l'approprier syndicalement

Willy Gibard



Cette note a pour but de tenter d'éclairer les différents positionnements intellectuels¹ actuels de ce qui est appelé l'économie sociale et solidaire. En effet cette dernière est très hétérogène d'une part par les statuts et les pratiques qu'elle recouvre, et d'autre part par les différentes influences politiques et intellectuelles la traversant et s'y référant. Cette note a ainsi pour but de présenter, de la manière la plus pédagogique possible, les différents courants traversants l'économie sociale et solidaire (ESS), afin que tou-te-s les militant-e-s voulant s'intéresser au sujet puissent avoir un panorama et une vision clairs de ce segment de l'économie.

Il ne s'agira donc pas ici de retracer l'historique de l'ESS², ni de reconstituer la genèse des positionnements intellectuels en son sein. On se focalisera, au contraire, sur les courants contemporains afin d'essayer de mettre au jour les différentes lignes de forces traversant l'ESS actuellement et reflétant des positionnements politiques, syndicaux, universitaires ainsi que des visions du monde différentes voire antagonistes. Ce travail n'a, ainsi, pas de volonté exhaustive, nous ne reviendrons donc pas sur tou-te-s les auteur-ric-e-s ayant écrit ou s'étant positionné-e-s sur ce pan de l'économie. Seules certaines personnes ont été choisies, par souci de compréhension, pour ce panorama. Nous observerons

dans un premier temps, une vision que nous pourrions qualifier de « libérale » de l'économie sociale et solidaire, influencée notamment par les entrepreneurs sociaux. Puis nous étudierons le positionnement d'« acteur-ric-e-s savant-e-s »³, souvent sociaux-les-démocrates, occupants les positions actuellement dominantes au sein du champ de l'ESS bien que largement remis en cause par la concurrence du courant libéral. D'autres acteur-ric-e-s, bien que reconnaissant l'ESS, l'intègrent cependant à une perspective politique plus radicale et communiste. Enfin, certain-e-s universitaires dénie(n)t l'existence même de l'ESS, et remettent également en cause cet espace comme porteur de pratiques alternatives.

I. Une économie sociale et solidaire libérale: le *social business* et « l'utilité sociale » comme aiguillon

a. L'ESS comme légitimation du *social business*

Peu de travaux universitaires théorisent les vertus de la ligne libérale de l'économie sociale et solidaire. Les ouvrages portant sur les entrepreneur-e-s sociaux-les sont souvent plus dithyrambiques qu'autobiographiques⁴. Jean-Marc Borello, le fondateur du groupe SOS largement critiqué pour sa politique de contournement syndical, le manque de démocratie au sein de ses structures ainsi

que sa proximité avec Emmanuel Macron⁵, est l'une des figures archétypiques de cette vision de l'ESS. Les entrepreneur-e-s sociaux-les intègrent la logorrhée entrepreneuriale à l'économie sociale, dans la volonté de réconcilier capitalisme et économie sociale. Cette volonté s'ajuste, de plus, à leurs dispositions sociales et à leurs attentes de sens dans le travail – ces entrepreneur-e-s étant pour la plupart

issu-e-s d'écoles de commerce⁶. Il s'agit donc de créer des entreprises sociales qui vont être structurées de la même manière que des entreprises capitalistes classiques, mais qui vont réaliser du profit sur un segment devenu profitable: le social. Pour légitimer la marchandisation de certains services, un nouveau concept est apparu: celui « d'utilité sociale ».

1. Compris ici comme positionnements politiques ou universitaires sur la question – d'ailleurs les deux positionnements sont souvent entremêlés au sujet de l'économie sociale et solidaire. Matthieu Hély et Pascale Moulévrier, *L'économie sociale et solidaire: de l'utopie aux pratiques*, Paris, La Dispute, 2013, pp. 39-40.

2. Nous renvoyons pour cela à la *Note éco* n° 155.

3. Matthieu Hély et Pascale Moulévrier, *L'économie sociale et solidaire: de l'utopie aux pratiques*, *Op. cit.*

4. Matthieu Hély, *Une sociologie historique des pratiques associatives*, Habilitation à diriger des recherches, Université de Versailles Saint Quentin, 2015, notes de bas de page p. 166.

5. Pascale Dominique Russo, *Souffrance en milieu engagé, Enquête sur des entreprises sociales*, Éditions du Faubourg, Paris, 2020, pp. 53-56.

6. Clément Gérome, « L'entrepreneuriat social en France: un renouvellement des discours et des pratiques au sein du secteur associatif? », *Utopies économiques*, n° 72, 2014, p. 84.

L'association Avise, alors dirigée par Hugues Sibille⁷, a été l'une des premières à sortir un guide sur le concept « d'utilité sociale » en 2007⁸. Ce concept permet de normaliser les pratiques de gestion des entreprises de l'ESS avec les outils de gestion capitalistes dominants. Il renvoie à la notion « d'impact social », se basant

sur un référentiel d'efficacité et d'efficacité. La diffusion de cette notion a été également permise par les évolutions législatives récentes : Loi de 2014 sur l'ESS intégrant les entrepreneurs sociaux à ce champ et loi Pacte de 2019 permettant aux entreprises capitalistes de se doter d'une raison d'être.

Dans ce contexte, la référence à l'économie sociale et solidaire devient un réel « anoblissement symbolique » pour ces entrepreneur-e-s sociaux-les qui leur permet de légitimer leurs pratiques⁹.

b. Le positionnement patronal au prisme de l'impact social

Les représentant-e-s patronaux-les se situant dans l'ESS ont également intériorisé cette vision et ce nouveau langage. Jusqu'à l'intégrer dans leur nouveau nom : ainsi le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) est devenu le 8 octobre 2020 le « Mouvement impact France ». Ses deux nouveaux présidents déclaraient au moment de leur élection en mai (avant le changement de nom de leur mouvement) : « *Le moment est maintenant venu de construire le mouvement des entreprises à impact social et écologique, l'alternative sociale et écologique au Medef.* »¹⁰ Une rhétorique semblable est à noter au sein de l'Udes (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire), qui a lancé le 2 juin 2020 le dispositif Valor'ESS, permettant de mesurer ce concept d'impact social. L'Udes déclarait au moment du lancement de ce dispositif : « *Valor'ESS est un outil d'initiation à la mesure*

d'impact social, mobilisable par toutes les entreprises de l'ESS, et au-delà, par des TPE et PME qui souhaitent travailler sur leur raison d'être. »¹¹

Ce positionnement des représentants patronaux est à mettre en lien avec le positionnement gouvernemental¹². Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, une vision entrepreneuriale et libérale de l'économie sociale et solidaire a été renforcée et pleinement assumée. D'abord avec le « *French impact* », mené par Christophe Itier, alors haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire, et qui souhaitait faire « changer d'échelle » des structures « innovantes » socialement. Puis avec la nouvelle secrétaire d'État à l'Économie sociale et solidaire (nommée le 26 juillet 2020), Olivia Grégoire, qui souhaite favoriser les contrats à impact¹³. Nous ne reviendrons pas ici sur les très nombreuses critiques dont

ils font l'objet, mais ces derniers ne font que renforcer la logique libérale et financière de l'économie sociale et solidaire¹⁴.

Nous avons donc pu constater qu'un prisme libéral, renforcé par des évolutions législatives et politiques, s'impose de plus en plus comme un des cadres de référence au sein de l'économie sociale et solidaire, à travers les notions d'utilité sociale, et de son corollaire l'impact social. Cependant le positionnement pro-*social business* de ces acteur-rices est décrié par des « acteur-rices-savantes » historiquement très bien ancrées dans l'économie sociale et solidaire, souvent universitaires, politiquement proches de la social-démocratie, et ayant fréquemment des responsabilités dans le champ qu'elles et ils étudient et qu'elles et ils contribuent à fonder.

7. Ce dernier crée en 2006 le Collectif pour le développement de l'entrepreneuriat social (Codès). Puis en 2010, plusieurs membres du Codès créeront le Mouves : Clément Gérome, « L'entrepreneuriat social en France : un renouvellement des discours et des pratiques au sein du secteur associatif ? », art. cit., pp. 77-78.

8. Matthieu Hély, *Une sociologie historique des pratiques associatives*, Habilitation à diriger des recherches, Université de Versailles Saint Quentin, 2015, p. 133.

9. Fanny Darbus, *Pratiques et praticiens de l'économie sociale et solidaire (2000-2007)*, Contribution à la sociologie des croyances économiques, Thèse de doctorat en sociologie, 2009, 519 p.

10. Communiqué de presse du Mouves, le 28 mai 2020.

11. Communiqué de presse de l'Udes, 2 juin 2020.

12. Matthieu Hély, Sophie Rétif, Maud Simonet, « Autre économie, autre démocratie sociale ? Sur les relations entre syndicats patronaux de l'économie sociale et solidaire et champ politique », in Danièle Fraboulet, Cédric Humair, Pierre Vernus, *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, PUR, 2014, pp. 289-300.

13. Entretien d'Olivia Grégoire, le 23 septembre 2020, <https://www.carenews.com/fr/news/olivia-gregoire-je-veux-creer-des-passerelles-entre-l-economie-sociale-et-solidaire-et-le>.

14. Voir notamment : <https://laviedesidees.fr/Les-contrats-a-impact-social-une-menace-pour-la-solidarite.html>.

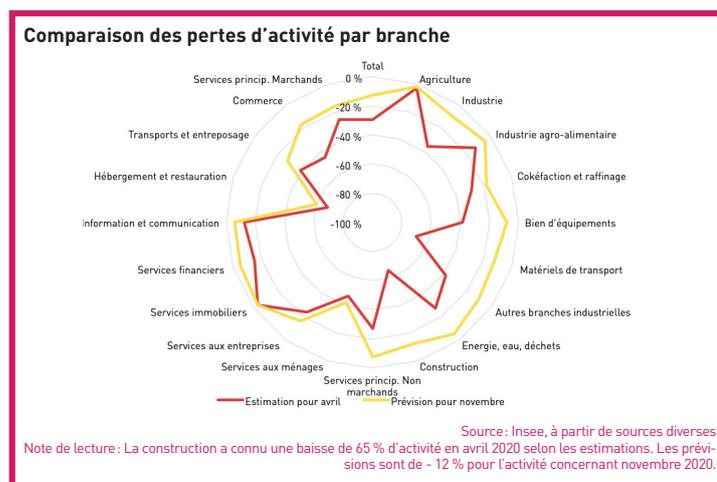
Indicateurs économique et sociaux de la CGT

Édition 2021

La dernière version du « baromètre éco CGT » est disponible sur le site cgt.fr. Riche de nouveaux indicateurs, mis à jour sur les indicateurs existants, le baromètre a vocation à épauler les militant·e·s dans la démarche revendicative avec des données économiques importantes et présentées le plus clairement possible : une page, un graphique, un commentaire. C'est un excellent outil pour « débiter » sur les questions économiques, chaque chapitre couvrant un enjeu revendicatif essentiel (emploi, salaire, sécurité sociale, coût du capital, environnement). Le Pôle éco est à disposition pour organiser des journées d'étude (dans les UD, FD, CR, là où nous serons appelé·e·s) autour de ce baromètre pour en faciliter l'appropriation et le déploiement. Il y a là sans doute un outil pour aller convaincre les salarié·e·s avec des chiffres clairs, nets et précis. En espérant qu'il soit utile, bonne lecture !

Baromètre économique - Éléments macroéconomiques

Crise du Covid : un impact très hétérogène



Un impact hétérogène

La crise sanitaire n'a pas eu le même impact sur l'activité selon les secteurs. Ainsi pour les secteurs qui fonctionnent essentiellement de manière dématérialisée comme les services financiers ou bien sont essentiels comme l'agriculture, l'énergie et l'eau, l'impact sur l'activité a été relativement limité. À l'inverse, certains secteurs ont connu une très forte baisse de l'activité. Le cas de l'hébergement-restauration est à ce titre le plus emblématique. Il est essentiel que cette diversité des situations se ressente et se traduise par un accompagnement ciblé et non par une pluie indifférenciée d'aides publiques.

Un 2^e confinement moins strict

Pour tous les secteurs, le deuxième confinement a un impact moins fort que le premier. Outre l'effet d'apprentissage et l'adaptation de toutes et tous face à la pérennisation de cette situation extraordinaire, ce deuxième confinement a été marqué par la volonté de maintenir l'économie à flot « *quoiqu'il en coûte* ». Pour autant, au-delà de la puissance de ce deuxième choc pour l'économie, c'est la répétition des chocs avec si peu d'intervalle, et la durée de cette période de crise qui risque de créer beaucoup de dommages sur le plan économique et social.

II. L'économie sociale et solidaire comme démocratisation de l'économie

Avec l'émergence dans les années 2000 des entrepreneurs sociaux, leur croissance dans les années 2010 et leur institutionnalisation législative en 2014, de réelles luttes autour de la délimitation des frontières légitimes de l'économie sociale et solidaire sont aujourd'hui à l'œuvre. Certain-e-s auteur-ri-ces refusant ainsi l'entrée des entrepreneur-e-s sociaux-les dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Les critiques viennent à la fois d'auteur-ri-ces provenant de l'économie sociale comme Jean-François Draperi, qui disait ainsi en 2015 : « *Je considère en effet que l'entrepreneuriat social ne fait pas partie de l'ESS.* »¹⁵

Mais également de la part de chercheur-s-issus de l'économie solidaire, dont Jean-Louis Laville est le plus éminent représentant, critiquant fortement le *social business*¹⁶. Les tensions sont donc fortes, Hugues Sibille que nous avons évoqué dans la partie précédente, dira des critiques de Jean-François Draperi qu'elles sont « communistes », étiquette agissant comme repoussoir et directement disqualifiante dans ce champ de l'économie sociale et solidaire¹⁷.

L'économie sociale et solidaire ne s'est imposée théoriquement que dans les années 2000. Elle est l'unification de

l'économie sociale d'un côté, cette dernière émergeant sous sa forme actuelle dans les années 1980 et se basant sur des statuts juridiques précis (coopératives, mutuelles, associations). Et de l'autre côté de l'économie solidaire, qui apparaît plus tardivement (dans les années 1990) et se focalisant sur la finalité des actions plus que sur les statuts juridiques des entités qu'elle regroupe. Malgré une unification théorique récente, et des origines diverses, plusieurs points transversaux réunissent ces différentes auteur-ri-ces.

a. Des référents intellectuels communs...

Les personnes se plaçant dans cette perspective de l'économie sociale et solidaire, partagent une même vision de ce que devrait être la société, pour se faire des référents communs sont mobilisés¹⁸, fortement inspirés par les travaux théoriques de Bernard Eme et Jean-Louis Laville. Nous nous focaliserons ici seulement sur un des points le plus récurrent de cette littérature : la référence fréquente à Karl Polanyi¹⁹. Faisant le constat de sphères économiques, sociales et politiques désencastrées dans la société néoli-

bérale actuelle, le but pour les personnes s'inscrivant dans cette vision de l'économie sociale et solidaire serait de réencastrer ces différentes sphères entre elles. Il faudrait donc réencastrer la sphère économique dans la sphère sociale et politique, cette première s'étant peu à peu autonomisée des autres dans la société capitaliste. En d'autres termes, il faut que l'économique soit imbriqué, encastré dans les relations sociales et politiques, afin que ne règne pas au sein de la société la seule perspective

marchande et financière du marché, mais plutôt que l'économique participe à une amélioration sociale de la société.

Revendiquer une économie plurielle semble aussi être l'un des points communs partagés par les tenants de cette ligne. On pourrait la résumer à une phrase de Chaniel et Laville : « *Il est vital que la réalité plurielle de l'économie soit politiquement assumée.* »²⁰ Nous avons ici choisi de nous focaliser sur la référence importante à Karl

15. Entretien avec Jean François Draperi, propos recueillis par Simon Cottin-Marx et Matthieu Hély, « Le projet de l'économie sociale et solidaire : fonder une économie acapitaliste », *Mouvements*, 2015, n° 81, p. 41. ; Voir aussi : Jean-François Draperi, « L'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme », Cestes-Cnam, Recma, *Acte 1*, février 2010.

16. Sous la direction de Maïté Juan, Jean-Louis Laville, Joan Subirats, *Du social business à l'économie solidaire. Critique de l'innovation sociale*, Paris, Éditions Erès, 2020, p. 7. ; Jean Louis Laville, *Réinventer l'association, contre la société du mépris*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 2019, pp. 160-165. ; Jean-Louis Laville, « Innovation social et « social business », couple perdant », *L'Humanité*, 2 décembre 2014.

17. Timothée Duverger, *L'économie sociale et solidaire : une histoire de la société civile en France et en Europe de 1968 à nos jours*, Le Bord de l'eau, Lormont, 2016, p. 376.

18. Ce constat se base également sur deux observations aux journées de l'économie autrement en 2019 et 2020.

19. Notamment de son ouvrage le plus célèbre, *La grande transformation*.

20. Philippe Chaniel, Jean-Louis Laville, « L'économie solidaire : une question politique », in *Mouvements*, n° 19, janvier-février 2002, p. 20.

Polanyi bien que d'autres auteur·rice·s soient également régulièrement cité·e·s (comme Marcel Mauss par

exemple). Ces références intellectuelles communes sont performatives dans les modes d'actions mis en

œuvre pour imposer l'économie sociale et solidaire, et dans ses finalités politiques.

b. ... Ainsi que les modes d'actions

La transformation « en actes » de l'économie semble constituer le mode d'action légitime et dominant chez toutes les auteur·rice·s partageant cette vision de l'ESS. Cette dernière devrait donc baser ses choix sur le concret de la réalité et non sur de la théorie. Elle serait une « formation par l'action », que cela soit pour les coopératives : « *Les coopérateurs ne*

luttent pas essentiellement pour des jours meilleurs à venir, qui viendraient après une prise de pouvoir, ils vivent au quotidien le changement auquel ils aspirent. »²¹ Ou pour les associations²². Cette volonté de transformation sociale par les actes entraîne une farouche opposition à la violence dans le processus de transformation sociale²³.

En somme c'est le processus de transformation sociale voulu par les « socialistes scientifiques » comme les nomme Jean-Louis Laville²⁴, qui est honni et catégoriquement rejeté par les auteur·rice·s partageant cette vision de l'économie sociale et solidaire.

c. Une même perspective politique : démocratiser l'économie

Les auteur·rice·s de cette partie se basent donc sur des références intellectuelles communes, et des modes d'actions identiques. Elles et ils partagent enfin les mêmes perspectives politiques qui pourraient se résumer à la volonté d'étendre l'économie sociale et solidaire afin, in fine, de démocratiser l'économie. Il s'agit donc d'abord d'éloigner la menace d'une « société de marché »²⁵, en revendiquant, comme nous l'avons déjà vu, une économie plurielle à travers l'institution de pratiques différentes. Puis, il s'agit de démocratiser l'économie : « *De la façon la plus extensive, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités contribuant à la démocratisat-*

ion de l'économie à partir d'engagements citoyens. »²⁶ Cet objectif se fonde théoriquement, comme nous l'avons vu précédemment, sur les écrits de Polanyi avec le réencastrement de la sphère politique dans la sphère économique.

Cette volonté de diffusion des normes de l'économie sociale et solidaire dans la perspective de démocratiser l'économie, de la rendre plus juste, sans remettre en cause les fondements même du capitalisme²⁷, est très présente chez les représentant·e·s des organisations institutionnelles représentant l'économie sociale et solidaire, comme ESS France : « *La réaction col-*

lective et globale pour transformer l'économie se fait malheureusement attendre. Pour l'avènement d'un monde d'après plus résilient et durable, l'ESS doit être plus forte politiquement en valorisant ce qu'elle sait faire et la spécificité de sa performance, en sachant le promouvoir et l'expliquer, et ainsi en montrant l'exemple au reste de l'économie. »²⁸

Ce discours doit aussi être étudié à l'aune des positionnements politiques des auteur·rice·s cité·e·s précédemment, qui sont quasi toutes proches de la deuxième gauche ou plus globalement de la social-démocratie²⁹. La figure du mouvement ouvrier et des

21. Jean François Draperi, *La république coopérative*, Bruxelles, Éditions Larcier, 2012, p. 279.

22. Jean Louis Laville, *Réinventer l'association, contre la société du mépris*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 2019, p. 135.

23. Jean François Draperi, *La république coopérative*, Bruxelles, Éditions Larcier, 2012, *op. cit.*, p. 279.; Jean Louis Laville, *Réinventer l'association, contre la société du mépris*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 2019, p. 33.

24. *Ibid.*, p. 142.

25. Danièle Demoustier, *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Éditions La découverte et Syros, 2001, p. 189.

26. Philippe Chaniel, Jean-Louis Laville, « L'économie solidaire : une question politique », art. cit., p. 20.

27. Michel Rocard est clair sur ce point : « *Nul ne peut concevoir l'espoir chimérique de voir les entreprises d'économie sociale s'affranchir du marché : elles ont été créées pour en humaniser les lois, non pour en sortir.* » : Jeremy Rifkin, *La fin du travail*, préface de Michel Rocard, Paris, La découverte, 1997, 459p.

28. Entretien avec Jérôme Saddier, *Alternatives économiques*, novembre 2020, n° 46.

29. Les journées de l'économie autrement (initiative phare de l'économie sociale et solidaire qui se tient annuellement à Dijon) sont à cet égard révélatrices de

socialistes scientifiques (marxistes) est donc souvent rejetée. Des personnes s'en réclamant, ont cependant aussi investi l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, un groupe de réflexion mis en place par le PCF, mais plus large que ce dernier, investit le concept d'économie sociale et solidaire en y inté-

grant cependant une perspective politique plus radicale.

d. L'économie sociale et solidaire comme exemple d'un « communisme déjà là » : intériorisation du champ et radicalisation de ses objectifs politiques

Un livre récent montre en effet les luttes idéologiques internes très fortes au sein du champ de l'économie sociale et solidaire, nous l'intégrons à cette partie en ce que les auteur·rice·s de ce livre collectif ne remettent pas en cause la pertinence de l'économie sociale et solidaire comme le feront les auteur·rice·s de la partie suivante, ils et elles souhaitent cependant radicaliser ses perspectives politiques pour déboucher sur une société communiste. « L'ESS fait partie de ces ébauches de société communiste par les valeurs émancipatrices et solidaires sur lesquelles elle repose. »³⁰ L'économie sociale et solidaire est donc considérée dans leur vision « comme un point d'appui pour dépasser le capitalisme »³¹, à travers un « communisme déjà là » (valeurs de solidarité, non-lucrativité ou lucrativité limitée etc.). Les auteur·rice·s, bien que pointant les très nombreux obstacles à dépasser dans l'économie sociale et solidaire pour la rendre réellement émancipatrice, semblent presque uniquement se focaliser sur les valeurs énoncées de l'ESS, ce qui peut

avoir comme défaut de leur donner un effet de réalité et de les surinterpréter.

Ils diffèrent cependant fortement dans leur positionnement sur les finalités politiques que doit porter l'économie sociale et solidaire. Alors que les auteur·rice·s précédent·es souhaitent démocratiser l'économie capitaliste actuelle, eux au contraire proposent « une société alternative globalement démocratique et pas seulement une alternative économique »³². Il s'agit donc ici de s'appuyer sur l'économie sociale et solidaire actuelle, afin de dépasser le capitalisme, et de créer un « communisme des communs »³³. L'ESS est aussi également pensée en lien et en complémentarité avec les services publics, ce qui n'est pas le cas des auteur·rice·s des parties précédentes (l'économie sociale et solidaire se construisant historiquement contre l'État et les services publics)³⁴.

Nous avons donc pu constater qu'un grand nombre « d'acteur·rice·s-savant·e·s », bien que venant d'horizons différents, ont une perspective

commune concernant l'économie sociale et solidaire, qu'ils ont contribué à fonder théoriquement : celle de diffuser des pratiques se voulant alternatives au capitalisme et de démocratiser l'économie. Ces personnes disposent des places intellectuelles et institutionnelles dominantes dans le champ de l'économie sociale et solidaire, bien que menacées par les tenants de la ligne libérale. Les frontières entre la ligne libérale et la vision sociale-démocrate de l'économie sociale et solidaire sont ainsi de plus en plus poreuses (notamment pour les représentants les plus institutionnalisés comme ESS France). Certain·e·s auteur·rice·s, sans remettre en cause les fondements de l'économie sociale et solidaire, tentent d'imposer un autre regard sur cette dernière – en la radicalisant. Elles et ils restent cependant largement marginalisé·e·s et peu audibles dans le champ de l'économie sociale et solidaire actuellement³⁵. D'autres universitaires vont eux plus loin dans leur critique, remettant en cause la pertinence même du concept d'économie sociale et solidaire, ainsi que la portée alternative des pratiques.

l'interpénétration de différents acteurs et sphères (universitaire, syndicale et politique) proches de la social-démocratie au sein de l'ESS. Concernant les intervenant·e·s syndicaux, la CFDT y a une place prépondérante, ainsi, Frédéric Sève (n° 2 de la CFDT) était invité à la discussion conclusive en 2019 avec d'autres représentants d'organisations sur le « pacte du pouvoir de vivre », en 2020 c'est au tour de Laurent Berger d'y être invité pour discuter du thème de la démocratie.

30. *Manifeste pour une conception communiste de l'économie sociale et solidaire*, Paris, Éditions de l'Humanité, 2020, p. 15.

31. *Ibid.*, p. 51.

32. *Ibid.*, p. 189.

33. *Ibid.*, p. 196.

34. *Ibid.*, pp. 143-145.

35. Bien qu'une conférence organisée le 4 décembre 2020, par les membres ayant écrit le manifeste, et regroupant de très nombreux·ses acteur·rice·s, peut laisser penser à un début de décloisonnement entre ces deux visions : <https://www.youtube.com/watch?v=8G7LTnBYTC0>.

Restez informé-e-s



Abonnez-vous à la
newsletter CGT.fr

cgt.fr/newsletter/sabonner



III. « L'économie sociale et solidaire n'existe pas »³⁶

Certain·e·s universitaires, à travers des travaux empiriques, vont remettre en cause la pertinence du concept d'économie sociale et solidaire sur deux points essentiellement.

a. Un flou définitionnel du concept

L'économie sociale et solidaire ne serait pour ces auteur·rice·s qu'une coquille vide, unifiant des pratiques beaucoup trop hétéroclites pour pouvoir les rassembler de manière pertinente sous une même appellation. La polysémie et les contours flous de la définition d'économie sociale et solidaire sont donc soulignés pour remettre en cause ce concept, qui ne serait, de plus, que faiblement reconnu par les acteur·rice·s elles et eux-mêmes. Ainsi, une étude par questionnaire menée auprès de structures relevant

de l'ESS révèle que seulement un tiers des structures interrogées (qui relevaient toutes de l'ESS) s'identifient à l'économie sociale et solidaire³⁷. L'économie sociale et solidaire ne fait donc pas consensus pour des structures qui pourtant en relèvent légalement. Elle n'est, pour ces auteur·rice·s, pas vue comme une croyance économique partagée, mais plutôt comme « *une ressource, symbolique et pratique (en tant que niche économique), utilisée par ceux qui se trouvent en marge du champ économique.* »³⁸

La définition floue de l'économie sociale et solidaire, et le fait qu'elle ne soit pas reconnue par de nombreux acteur·rice·s qui sont censé·e·s en faire partie permettrait donc d'interroger la pertinence même de ce concept pour les auteur·rice·s se plaçant dans cette vision. L'étude des pratiques concrètes censément alternatives, et le dévoilement de la très grande différence entre les valeurs évoquées officiellement et la réalité concrète complète l'argumentaire de ces dernier·e·s.

b. Une différence importante entre valeurs supposées et pratiques réelles

La critique des auteur·rice·s remettant en cause l'existence de l'économie sociale et solidaire reposent donc également principalement sur le dévoilement de la très grande différence entre les valeurs énoncées de l'économie sociale et solidaire (démocratie, travail autrement, etc.) et les pratiques réelles observées durant leurs enquêtes empiriques.

La différence entre les valeurs et les pratiques serait due avant toute chose au fait que l'économie sociale et solidaire s'insère dans une économie capitaliste hégémonique, et qu'il est dans

ces conditions bien difficile d'avoir des pratiques alternatives. Une ressemblance des pratiques de plus en plus grande est constatée entre les structures d'économie sociale et solidaire et les entreprises se situant dans l'économie dominante. Nous prendrons trois exemples pour l'illustrer.

Tout d'abord, les outils de gestion dominants sont, notamment dans le milieu associatif, de plus en plus présents. L'arrivée de nouveaux acteur·rice·s au profil moins militant mais avec des compétences gestionnaires désormais considérées comme

« indispensables »³⁹ au sein de ces structures permet l'intégration de ces nouveaux outils de gestion.

Ensuite, les valeurs de l'économie sociale et solidaire voulant porter une démocratie sociale renouvelée ne résistent pas non plus à l'épreuve des faits : « *Les pratiques ne semblent pas révéler une avance décisive de l'économie sociale en matière de démocratie sociale; et les discours indiquent une relativisation de l'importance du droit des salariés, voire une suspicion à son endroit.* »⁴⁰

36. Matthieu Hély, « L'économie sociale et solidaire n'existe pas », 11 février 2008. www.laviedesidees.fr.

37. Matthieu Hély, Sophie Rétif, Maud Simonet, « Figures de l'employeur et formes du "dialogue social" dans les entreprises de l'ESS », *Mouvements*, n° 81, 2015, pp. 116-125.

38. Fanny Darbus, *Pratiques et praticiens de l'économie sociale et solidaire (2000-2007), Contribution à la sociologie des croyances économiques*, op. cit., p. 448.

39. Fanny Darbus et Filles Lazuech, « Du militant au manager ? Les "nouveaux" cadres de l'économie sociale », in Paul Bouffartigues ed., *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement*, Paris, Armand Colin, 2011, pp. 76-86.

40. Communication de Gilles Rivet, « Réalité et spécificité des pratiques de dialogue social dans les entreprises de l'ES », XI^e rencontre du RUIESS, 2011, Poitiers.

Les conditions de travail, enfin, au sein de l'économie sociale et solidaire, sont également largement critiquées, que ce soit par des ancien·ne·s salarié·e·s de ce secteur de l'économie⁴¹, mais aussi par des chercheur·se·s. Les enquêtes de ces dernier·e·s nous montrent que l'économie sociale et solidaire ne permet pas de créer dans les faits les conditions d'un « travail autrement », le salariat associatif reste ainsi le plus éloigné de la condition et norme salariale⁴², qui reste un carcan encore relativement protecteur pour les salarié·e·s. La possibilité de se retrouver en temps partiel est ainsi plus élevée dans le monde associatif. Les frontières poreuses entre le travail salarié et le bénévolat, qui va de soi dans de nombreuses associations⁴³, entraînent enfin un « travail gratuit » souvent important et méconnu⁴⁴.

Nous avons donc pu voir que l'aspiration à proposer une alternative en acte du capitalisme, à travers des pratiques concrètes différentes, est très largement remise en cause par les études empiriques. Pire, selon les auteur·rice·s se situant dans cette partie, au-delà de la non-effectivité de pratiques alternatives, l'économie sociale et solidaire serait le corollaire de l'expansion de la société capitaliste: « *Considéré sous certains aspects, notamment ceux du travail et de l'emploi, l'ESS, sous sa forme contemporaine, apparaît moins comme une "alternative" qu'un excipient permettant de rendre socialement acceptables les nouvelles formes du capitalisme néolibéral.* »⁴⁵

Les auteur·rice·s critiquant l'existence de l'économie sociale et solidaire le font donc, comme nous venons de l'observer, de deux manières. Tout d'abord sa réalité composite, hétéroclite, et sa définition polysémique ne permettraient pas au concept d'économie sociale et solidaire d'être opérant. Ensuite, les pratiques alternatives qu'elles prônent officiellement se révèlent être dans les faits globalement proches, voire pire, des pratiques de l'économie dominante. Ces deux critiques montrent pour ces auteur·rice·s que l'économie sociale et solidaire ne serait donc pas un espace alternatif à l'économie dominante, mais permettrait au contraire son développement en permettant d'intégrer d'un point de vue social les normes économiques capitalistes, tout en rendant socialement acceptable les évolutions récentes de ce dernier.

Nous avons donc essayé de faire ressortir de la manière la plus claire possible les différentes lignes de force actuelles de l'économie sociale et solidaire. Nous les avons schématiquement découpées en quatre visions distinctes. La première, libérale, portée par des évolutions législatives et politiques favorables, souhaite une économie sociale et solidaire efficace, à travers des outils de gestion mesurant son efficacité. Elle est portée par des entrepreneur·e·s sociaux·les, souvent issu·e·s d'écoles de commerce, important la vision et les outils de l'économie dominante en son sein. La deuxième est portée par des acteur·rice·s souvent proches de la

social-démocratie et occupant des positions dominantes dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Ces dernier·e·s souhaitent démocratiser la société et l'économie à travers l'expansion des pratiques de l'économie sociale et solidaire qu'elles et ils jugent alternatives. La troisième souhaite s'appuyer sur les fragments de « communisme déjà là » dans une perspective politique plus radicale qui est la transformation sociale communiste de la société. La quatrième, essentiellement constituée d'universitaires bourgeoisien·ne·s, remet fondamentalement en cause la validité du concept d'économie sociale et solidaire, à travers une critique de son homogénéité et de ses pratiques alternatives.

L'économie sociale et solidaire est donc traversée par de réelles luttes idéologiques internes, les positions des un·e·s et des autres ne sont pas fixées mais en perpétuelle évolution. Ces tensions sont tellement vives, et reflétant des visions du monde parfois opposées, qu'elles sont régulièrement écartées pour garder une homogénéité et un équilibre interne souvent précaire. Ce qui peut entraîner un certain immobilisme lorsqu'il s'agit de se positionner politiquement, notamment en faveur du mouvement social, comme nous pouvons le voir dans l'édito⁴⁶ de la seule revue francophone de l'économie sociale et solidaire (Recma) au moment de la réforme des retraites au début de l'année 2020: « *À la différence de nombreuses revues qui ont pu prendre une position, les approches qui se sont exprimées se*

41. Pascale Dominique Russo, *Souffrance en milieu engagé, Enquête sur des entreprises sociales*, op. cit., 200 p.

42. Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, Presses universitaires de France, 2009, pp. 164-165.

43. *Ibid.*, pp. 176-177.

44. Maud Simonet, *Travail gratuit: la nouvelle exploitation?*, Paris, Textuel, 2018, 152 p.

45. Matthieu Hély, « Genèse de "l'entreprise de l'ESS" et désétatisation de l'intérêt général », *Informations sociales*, vol. 199, n° 1, 2019, p. 92.

46. Rédigé par le rédacteur en chef de la revue Jean-François Draperi.

sont révélées très variées. La politique gouvernementale a été âprement critiquée ou comprise comme une expression du recul inéluctable du rôle de l'État. [...] Ce qui nous paraît essentiel est que nous soyons capables de tels

échanges. Cette capacité suppose de partager un langage conceptuel et des objets et centres d'intérêt communs. »⁴⁷ Ce panorama montrant la très grande hétérogénéité des références intellectuelles parcourant l'économie sociale

et solidaire soulèvera, on l'espère, de nombreux questionnements afin de solliciter un débat et une réflexion bienvenus pour élaborer un positionnement CGT cohérent sur ce segment de l'économie.

	Perspective politique	Modes d'action	Acteur-ric-e-s portant cette vision
Vision libérale de l'ESS	Réconcilier économie sociale et solidaire avec le capitalisme.	Ancrer les outils de gestion de l'économie dominante dans l'économie sociale et solidaire pour la rendre plus efficace.	Entrepreneures sociaux. Associations. Acteurs patronaux de l'ESS.
Vision sociale-démocrate de l'ESS	Démocratiser l'économie et la société.	Transformer par « l'action », diffuser des pratiques alternatives, et être reconnu par les pouvoirs publics.	« Acteur-ric-e-s-savant-e-s », souvent universitaires (privilégiant la recherche/action) avec régulièrement des responsabilités dans l'ESS.
Vision « communiste » de l'ESS	Reconnaît les valeurs de l'ESS considérées comme un « communisme déjà là » dans la volonté de transformer radicalement la société.	Se baser sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire, les approfondir et les radicaliser.	La section « économie sociale et solidaire » du PCF, et des acteur-ric-e-s non membres proches de ce dernier.
Vision contestant l'existence du concept d'ESS	Ne reconnaît pas l'ESS comme champ autonome et distinct de l'économie dominante, trop grand hiatus entre les valeurs énoncées et les pratiques réelles.	Études empiriques démontrant la réalité des pratiques et l'inanité du concept.	Universitaires bourdieusien-ne-s.

47. RECMA, n° 356, avril 2020, édito.



Derniers numéros parus

Numéro 156	L'économie sociale et solidaire: un état des lieux et des interrogations	Numéro 157	L'inflation: De quoi s'agit-il au juste? Faut-il craindre son retour?
Numéro 154	Dettes, monnaie, crise, 10 points pour comprendre le débat économique pendant la crise du Covid-19	Numéro 155	Le Smic à 50 ans: le comprendre et le défendre
Numéro 152	Comprendre l'indice des prix à la consommation et la mesure du pouvoir d'achat	Numéro 153	« Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune »: chiche!
Numéro 150	Mettre fin à la désindustrialisation Redonner du souffle à l'activité industrielle La démarche CGT en territoire	Numéro 151	La dette: les vrais et les faux enjeux
Numéro 148	FN 2017 Vieilles idées et nouveaux habits	Numéro 149	Plan 500 000 formations supplémentaires
Numéro 146	Rémunération des dirigeants d'entreprise: contre l'iniquité sociale, agir pour une nouvelle efficacité économique	Numéro 147	Pour faire avancer la mise en sécurité sociale des salariés, se battre sur les évolutions réelles plutôt que pour ou contre un slogan Mise en perspective du débat sur le « revenu de base » Michaël Zemmour
Numéro 144	De quelques aspects et enjeux économiques des 32 heures	Numéro 145	Une charte pour les administrateurs salariés: propositions de la CGT